

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 septembre 2022

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de procurations : 4

Date d'affichage de la convocation : 06.09.2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire au Centre Culturel de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le six septembre deux mil vingt-deux, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER - Nicolas SCHMITT - Cathie PETRI - Doria BOUDJI - Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX - Laurent GUILLO - Eric THOMY - Eric LEHMANN - Elisabeth DEISS - Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERAULT - Sylvie RISSE - Julie LINGELSER - Sophie DIEMER - Ornella PFEIFFER - Henri BECKER - Valérie WEHN - Hervé DIEBOLD - Désirée HUBER - Philippe ROSER - Laurent BAYART

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Monsieur Laurent GUILLO
Monsieur Gérard CONRAD donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER
Monsieur Armand RUPP donne procuration de vote à Monsieur Eric LEHMANN

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 14 septembre 2022

Publié sur le site internet de la commune le **15 SEP. 2022**

Le Maire, Béatrice BULOUE



7. Finances -Budget primitif 2022 : Décision modificative n°2

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 23

Conseillers
absents : 4
dont 4 avec procuration

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'un certain nombre d'ajustements est nécessaire pour que la section d'investissement soit le reflet des travaux en cours.

En effet certains travaux nouveaux s'avèrent nécessaires suite à des événements non prévisibles :

- Remplacement de la chaudière de la mairie : + 13 100 €
- Sécurisation du chauffage au Gymnase : + 10 500 €
- Installation de stores occultants au COSEC : + 27 000 €
- Achat de mobilier à l'école maternelle Leclerc pour l'ouverture d'une 4^{ème} classe, et à la mairie pour une salle de réunion : + 3 500 € et + 5 300 €
- Installation de tirants en soutien de la voûte à l'église catholique : + 29 000 €

D'autres travaux sont plus onéreux que prévu, du fait de difficultés techniques supplémentaires :

- Réfection du réseau d'eau chaude sanitaire au Gymnase : + 42 000 €

Des crédits ont été ouverts en section de fonctionnement alors qu'ils sont éligibles à émarger à la section d'investissement :

- Acquisition d'un logiciel de gestion des salles : 3 000 €

Enfin, après mise en concurrence, négociation ou réévaluation du besoin, certaines dépenses s'avèrent moins élevées que les chiffrages réalisés en amont de l'adoption du budget. Il en est ainsi pour :

- La protection de sol au gymnase : - 19 000 €
- L'achat de mobilier pour l'ouverture de classe à l'école élémentaire Leclerc : - 4 000 €
- Le remplacement du séparateur d'hydrocarbure aux Floralties ne relève pas de l'investissement mais du fonctionnement : - 10 000 €

Les travaux entamés avec un maître d'œuvre pour le remplacement du terrain synthétique des Floralties aboutissent à une reprogrammation des travaux. Ils ne pourront avoir lieu avant le 1^{er} trimestre 2023. Les crédits nécessaires à l'équilibre de la DM n°2 sont donc prélevés sur ces travaux.

Désignation		Dépenses		Recettes	
		Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
FONCTIONNEMENT	Prog				
D / 6518-020 Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	/	3 000,- €			
D / 023-01 Virement à la section d'investissement			3 000,- €		
TOTAL FONCTIONNEMENT		3 000,- €	3 000,- €		
INVESTISSEMENT					
R / 021-01 Virement de la section de fonctionnement					3 000,- €
D / 2051-020 Concessions et droits similaires	110		3 000,- €		
D / 21311-020 Hôtel de Ville	110		13 100,- €		
D / 21318-411 Autres bâtiments publics Gymnase	312		33 500,- €		
D / 21318-411 Autres bâtiments publics COSEC	313		27 000,- €		
D / 2138-324 Autres constructions Eglise Catholique	121		29 000,- €		
D / 2184-211 Mobilier Maternelle Leclerc	210		3 500,- €		
D / 2184-212 Mobilier Elémentaire Leclerc	213	4 000,- €			
D / 2184-020 Mobilier Mairie	110		5 300,- €		
D / 2128-414 Autres agencements et aménagements de terrains Floralies	315	10 000,- €			
D / 2128-414 Autres agencements et aménagements de terrains Floralies	315	97 400,- €			
TOTAL INVESTISSEMENT		111 400,- €	114 400,- €		3 000,- €

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter la décision modificative n°2 du budget 2022 conformément au tableau présenté ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Par 27 voix Pour

Mundolsheim, le 14 septembre 2022

Le Maire,



Béatrice BULOUE

La secrétaire de séance,

Cathie PETRI